

# HUCHARD 2019

9 août 2019 - no 4





# BALLE MOLLE

526, chemin du tour du Lac

**Parties familiales amicales**  
**Les dimanches matin, 11h**

Équipement prêté si besoin

# TENNIS

**Terrain disponible en tout temps**

**\*entretien recommandé après votre partie**

7, chemin Leclerc

# As-tu payé ta COTISATION annuelle ?

C'est juste 25 \$ !

Si tu lis ce Huchard, c'est que tiens à être informé sur différents aspects du Lac Trois-Saumons. Félicitations, tu es un riverain averti. **Le Huchard est un outils de communications par excellence destinés aux membres** du Club des Résidents du Lac-Trois-Saumons. **Es-tu membre ??**

**On t'encourage fortement à payer ta cotisation de 25 \$** - si ce n'est pas déjà fait. auprès de Nancy Hart, chalet 10 Chemin Leclerc , hartnancy@hotmail.com, 418 598-9176

## LE CLUB A COMME MISSION\* DE :

-  promouvoir vos intérêts auprès des organismes publics et des autorités municipales et gouvernementales
-  promouvoir vos intérêts dans la qualité de vie et la protection de l'environnement
-  organiser des activités récréatives, sportives et sociales, afin de réunir les membres

*\*pour la mission complète et plus d'informations sur les avantages de devenir membres : [www.lac3saumons.com](http://www.lac3saumons.com)*



## AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

En vertu de l'article 27 du règlement sur les nuisances # 476-2018 et par simple civisme, tout propriétaire de chien a l'obligation de ramasser les déjections d'un animal sur un terrain ou une voie publique.

Nous vous remercions de votre collaboration.

# PETIT QUIZ : UN PEU D'HISTOIRE !

CRÉATION DE BERTRAND MIVILLE-DESCHÊNES

Connaissez-vous ces personnages qui ont fréquenté le Lac Trois Saumons?

1. Important marchand de bois de Québec, il a construit son imposant chalet dans les années 40. Il a été vice-président de l'Association des Marchands de Bois de la Province de Québec et vice-président de l'Association des Manufacturiers Canadiens.
2. Il a fait partie des premiers promoteurs de la villégiature au Lac. Il possédait un magnifique bateau en bois verni avec cabine et moteur interne baptisé May.
3. Notaire originaire de L'Islet, il appartient à la branche «Lafeuille» de sa famille à qui on doit le nom de route Lafeuille (aujourd'hui Cendrée-Lafeuille) à L'Islet.
4. Deuxième femme pilote d'avion au Québec, après Mme Maria Lévesque.
5. Surnommé «frère Tuck» à l'École d'agriculture de Ste-Anne, il passait ses étés au Lac et y cultivait des légumes qu'il vendait à l'occasion aux résidents.
6. Arpenteur-géomètre originaire de L'Islet, il débute en 1901 en Saskatchewan puis en Alberta. Il sera député entre 1917 et 1940 où il sera nommé sénateur.
7. Cofondateur avec son frère Henri de La Fonderie de L'Islet. Une bibliothèque porte son nom.
8. Navigateur originaire de L'Islet, explorateur du grand nord, il a eu quelques années un chalet sur l'Île St-Pierre.



9. Très connu pour les métiers à tisser, père de 20 enfants, un secteur du Lac porte son nom.

10. Marchand général à L'Islet, il est à l'origine de la construction de la chapelle St-Jean-Baptiste en 1912.

Note : les réponses paraîtront dans le Huchard numéro 5 du 23 août.

D'ici là, amusez-vous bien!

Lancez-vous le défi de trouver le plus grand nombre de réponses.

## DES CHANGEMENTS QUI VOUS CONCERNENT

La Municipalité de St-Aubert a adopté, le 5 août dernier, un Nouveau Règlement d'Urbanisme. Ce dernier concerne entre autres les constructions, les remises à bateau, les quais, la bande riveraine, etc. En tant que riverain, ces changements vous impactent probablement.

Le nouveau règlement est disponible sur le site [www.saint-aubert.net](http://www.saint-aubert.net) sous l'onglet Urbanisme. Nous vous invitons fortement à en prendre connaissance.

Une séance d'information a été proposée spécifiquement pour les résidents du Lac-Trois-Saumons. D'autres informations suivront sous peu.



impressionRIVE SUD

418 248-6965 | 1 800 463-0160  
[impression-rivesud.com](http://impression-rivesud.com)

# Le niveau près de 48 pouces du lac et la nouvelle réalité des «gros» bateaux

CHRONIQUE D'ALAIN BÉLANGER, conseiller



On constate la présence sur le lac depuis quelques années de bateaux avec un tirant d'eau de loin supérieur à la très grande majorité des bateaux du lac, surtout plus important que les pontons qui passent à l'heure de l'apéro avec leurs joyeux fêtards de retraités. Et dans ce type de nouveaux bateaux, on inclut tout particulièrement les bateaux à vagues. **On est en droit de se poser la question s'il y a vraiment un impact sur la rive de ces bateaux à vagues ou si c'est simplement une nouvelle lamentation peu fondée** de quelques environmentalistes au cœur tendre ou aux oreilles sensibles à la musique Rap des bateaux.

Une étude a été conduite en 2014, sur deux lacs du Québec, par le Dr Yves Prairie, *détenteur d'une chaire UNESCO en Changements environnementaux à l'Échelle du Globe de l'UQAM*, ayant pour but «de développer un cadre scientifique permettant de valider l'existence, l'ampleur et les modalités des impacts des vagues surdimensionnées engendrées par des wakeboats»<sup>1</sup>. Parmi les principaux résultats, on dégage que «tous les passages de wakeboats induisent une augmentation significative de l'énergie contenue dans les vagues qui atteignent le rivage, en moyenne par un facteur de 4»<sup>1</sup> et «l'énergie produite par le wakeboat se dissipe complètement avant d'atteindre les berges (et n'ont donc pas d'effet significatif) lorsque les passages de wakeboats se font à 300 m ou plus de la rive»<sup>1</sup>.

En 2015, le Dr Sébastien Raymond, *professeur associé à l'INRS-ETE et chargé de cours au Département de Génie Civil et Génies des eaux de l'Université Laval*, a été sollicité «afin de réaliser des essais concernant l'évaluation de la remise en suspension des sédiments et ainsi décrire l'impact du passage d'un « Wake boat » sur la colonne d'eau»<sup>2</sup>. Les résultats indiquent «qu'à faibles et fortes vitesses d'embarcations (5 km/k, 10 km/h et vitesse maximum\*\*), il y a un impact limité sur la colonne d'eau n'excédant pas 1 à 2 m de profondeur. Les pratiques de « Wake surf \*\*» et « Wake board\*\* » quant à elles, impactent la colonne d'eau jusqu'à 5 m et vont remobiliser les sédiments pendant une minute»<sup>2</sup>. L'auteur ajoute en soulignant que «pour une navigation responsable et durable, il est nécessaire de prévenir l'impact des bateaux sur l'érosion des berges, sur la remise en suspension des sédiments, et donc la mise en disponibilité du phosphore dans la colonne d'eau. Il faut donc préconiser une pratique des « Wake Surf » et « Wake Board » (avec des bateaux de 350HP) dans des zones de 600 m de large et d'au moins 5 m de profondeur.

**En conclusion, ces deux rapports font partie d'une démarche vers une régulation et, à moins d'études contradictoires, on doit y référer.** On peut les retrouver sur le site web de la Municipalité. Le Conseil Municipal est sensible à la protection des rives. Un niveau d'eau élevé avec la formation de vagues très importantes provoquées par des «gros bateaux» est une attaque aux rives assez significative et cela provoque une érosion prématurée. Il est important comme riverains d'avoir une bonne réflexion à ce sujet.

**Il y aurait trois façons de régler le problème.** La première est facile, simplement à faire en sorte que le niveau du lac ne dépasse pas 35 po dès la fin juin. A 35 po, les vagues atteindront peu ou pas la ligne des hautes eaux. Ce qui amène toutefois des risques que le niveau du lac se situe à environ 30 po au milieu de l'été avec de très faibles précipitations en juillet et août. On a déjà joué dans ce film ! Et en plus, la réserve d'eau serait sérieusement entachée. La seconde serait de limiter la «grosseur» des bateaux par une intervention municipale. Certaines municipalités ont déjà effectué des démarches dans cette voie et il y a des moyens d'intervention dans le but de protéger l'environnement. C'est long, laborieux mais ça s'est fait ailleurs. Je ne crois pas que la Municipalité voudrait s'engager dans cette démarche. **Une troisième voie pour résoudre le problème est une autodiscipline des propriétaires de bateaux. Ça fait moins mal et ça coûte moins cher !**

Est-ce possible que les bateaux à vagues aient une zone particulière pour exercer leur sport comme dans le centre du lac et aux endroits les plus larges? **C'est aux propriétaires de «gros bateaux» d'y voir pour préserver leur droit, d'éviter l'érosion des rives et conserver une grande qualité de l'eau du lac et de leur lac.** La Municipalité a déjà reçu des commentaires pour qu'elle agisse afin de remédier à cette situation.

**C'est tous ensemble que nous trouverons une solution et il ne faut pas attendre que d'autres la trouvent pour nous et surtout pas de la manière que l'on ne veut pas. Il est important de passer le mot aux résidents, mais aussi aux visiteurs**

\*\* Vitesses utilisées dans les rapports :

Vitesses faibles	5 et 10 km/h
Vitesse wake surf	19 km/h
Vitesse wake board	29 km/h
Vitesse maximum	50 à 70 km/h



Les citations en italiques sont tirées des deux rapports et n'ont pas été modifiées.

<sup>1</sup> PRAIRIE, Yves et MERCIER-BLAIS, Sara. (2014). *Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type wakeboat sur la rive des lacs Memphrémagog et Lovering*. Montréal, QC : Université du Québec à Montréal.

<sup>2</sup> RAYMOND, Sébastien. (2015). *Impact de la navigation en milieu lacustre – Étude sur la remise des sédiments : Cas du Lac Masson et du Lac des Sables*. Québec, QC : Université Laval.

# MESSAGE D'UNE HAUTE IMPORTANCE

## **Hausse des risques d'incendie**



Le beau temps annoncé en réjouira plusieurs. Cependant, ces conditions risquent d'alourdir le bilan de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). En raison de la hausse d'achalandage en forêt, des températures chaudes et du peu de précipitations prévues, l'organisation s'attend à voir éclore des incendies de cause humaine. La SOPFEU et le Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Aubert insistent sur l'importance de la collaboration de toute la population en cette période de forte activité. La vigilance et la prudence doivent être au rendez-vous pour éviter que de nouveaux brasiers s'ajoutent à la liste des feux en activité.

Les risques d'incendie atteignent présentement un niveau très élevé, voire extrême dans la majorité de la province. Dans le cas présent, **vous devez respecter les interdictions suivantes** :

- **interdiction de feux à ciel ouvert;**
- **interdiction de feux de foyers munis d'un pare-étincelles;**
- **interdiction de fumer en forêt;**
- **interdiction de brûler des rebuts;**
- **interdiction d'allumer des feux d'artifice;**
- **favoriser les sentiers balisés lors de promenade en VTT.**

### **CONTRAVENTION**

En vertu du règlement 460-2016 concernant la prévention incendie sur le territoire de la municipalité de Saint-Aubert et de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, nous vous rappelons que quiconque contrevient à ces règlements commet une infraction et est passible d'une amende à cet effet en plus des frais associés.

Nous comptons sur votre collaboration afin de sauvegarder votre milieu de vie.

**Visitez [WWW.SAINT-AUBERT.NET](http://WWW.SAINT-AUBERT.NET),  
section LIENS UTILES  
pour connaître l'indice de feu en vigueur.**



# ÉPLUCHETTE de BLÉ D'INDE été 2019

Nous vous invitons à venir fraterniser avec vos voisins et apprendre à connaître les nouveaux résidents lors de la première édition 2019 de l'épluchette de blé d'Inde du Club des résidents du lac Trois-Saumons.

**DIMANCHE 1er SEPTEMBRE 2019**

En cas de pluie, remis au lendemain 2 septembre.

**12H30 à la HALTE MUNICIPALE**

*(Après la dernière partie de balle molle de la saison... afin de clore la saison estivale)*

**Gratuit pour les membres**

5\$/personne pour les non-membres

Gratuit pour les enfants de 12 ans et moins

*\* Possibilité de payer votre cotisation annuelle (25\$) sur place pour les retardataires!  
ou voir Nancy Hart au 10 chemin Leclerc dès maintenant.*

**Apportez avec vous vos breuvages, vos chaises pliantes et votre bonne humeur !!!**

Si possible confirmer votre présence à l'avance (nom, numéro de chalet et nombre de personnes) au : [lactroissaumons@gmail.com](mailto:lactroissaumons@gmail.com)

Si vous ne le savez pas encore et que vous décidez de participer à la dernière minute, on va vous accueillir quand même mais on aimerait pouvoir planifier un peu le nombre de personnes attendues.

Au plaisir de vous y rencontrer en grand nombre!!!

Stéphan Laliberté

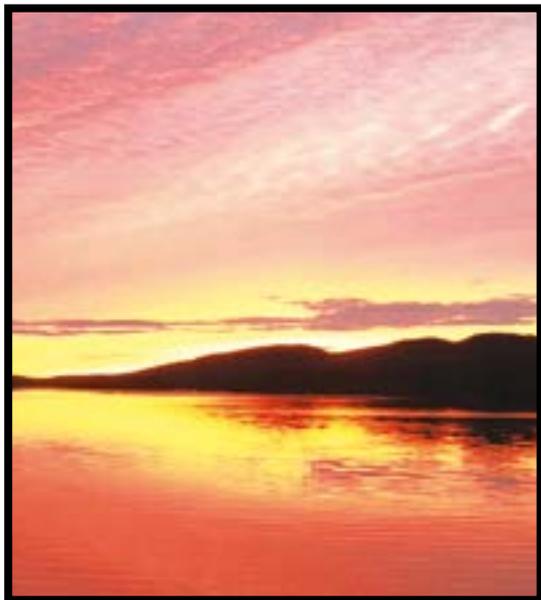
Membre du CA - Club des résidents du lac Trois-Saumons



# Notre lac... sous tous ses angles



crédit-photo : Stéphan Laliberté, chalet #340



crédit-photo : Claire Beaulieu



crédit-photo : Nancy Hart, chalet #10 chemin Leclerc



crédit-photo : Daniel Giraud, chalet #616



crédit-photo : Daniel Voyer, chalet #582



crédit-photo : Stéphan Laliberté, chalet #340



crédit-photo : Daniel Giraud, chalet #616

Envoyez-nous vos photos à [lactroissaumons@gmail.com](mailto:lactroissaumons@gmail.com)

# « Nous ne sommes pas responsables des blessures et des accidents »

Durant vos vacances, vous décidez d'aller faire des activités de plein air, telles que d'arbre en arbre, de la natation ou de l'hébertisme. Arrivés à l'entrée du site en question, vous tombez nez à nez avec un panneau qui affiche le message suivant : « L'établissement n'est pas responsable des blessures ou des accidents qui peuvent survenir sur le site ou durant l'activité. » La question qui se pose est alors la suivante : si vous vous blessez sur place, un tel avertissement suffit-il à dégager l'établissement de sa responsabilité civile?

## Ce que prévoit le Code civil du Québec

Le Code Civil prévoit la réponse à cette question de manière très claire : une personne ne peut aucunement exclure ou limiter sa responsabilité pour le préjudice corporel ou moral causé à autrui. En d'autres termes, si une personne cause un préjudice corporel ou psychologique à autrui par sa faute, cette personne engagera sa responsabilité malgré tout panneau ou tout avis à l'effet contraire. Ici la notion de faute renvoi à un écart de comportement marqué par rapport à celui d'une personne raisonnable placée dans les mêmes circonstances.

Ainsi, si un accident survient durant une activité en raison d'un mauvais entretien des lieux, d'un mauvais ajustement de matériel par un instructeur ou encore de consignes de sécurité déficientes, la responsabilité de l'établissement concerné pourrait être engagée envers la victime.

## L'acception du risque et le formulaire de « décharge de responsabilité »

Dans le contexte d'activités présentant un niveau de risques plus ou moins élevé, il est courant de devoir remplir des formulaires de reconnaissance du risque et de renonciation à tenter des procédures judiciaires en cas d'accident ou de blessure.

Ces formulaires sont généralement appelés des « décharges de responsabilité », mais peuvent porter tout autre nom. Tel que nous venons de le voir, de tels formulaires ne peuvent dégager un établissement de sa responsabilité civile en cas de préjudice physique ou psychologique causé par sa faute.

Ils peuvent cependant limiter, jusque dans une certaine mesure, la responsabilité d'un établissement, car la victime ne peut alors affirmer qu'elle ne connaissait pas les risques liés à l'activité.



**Les Installations Électriques  
Claude Caron Inc.**  
Résidentiel – Commercial – Industriel

Rénovations de tous genres  
Spécialiste en chauffage

49 du Lin  
Lévis G6L 1K3

Téléphone : 418-831-4358  
Télécopieur : 418-836-1610  
Courriel : cc1@videotron.ca



**Lise Dubé Caron**  
Conseillère en voyages  
Cell: 418 831-4190  
lcaron@videotron.ca

**Voyages  
Terre & Monde.com**

1460 chemin Gascon  
Terrebonne (Québec)  
Canada J6X 2Z5

Tél: 450 964-3574  
Télex: 450 964-3009  
www.terre-et-monde.com

## L'exclusion pour les vols et les dommages matériels

D'autres types d'avis, de panneaux ou de formulaires peuvent viser les dommages infligés aux biens matériels. Un exemple classique de ce type de limitation de responsabilité est la formule suivante : « L'établissement n'est pas responsable du vandalisme ou des objets perdus ou volés sur le site. » Contrairement à ce qui est prévu en matière de préjudices physiques ou psychologiques, ce type de clause peut être valide pour exclure la responsabilité d'un établissement.

Cependant, une remarque importante s'impose : cette clause ne pourra protéger un établissement si le préjudice est survenu en raison de sa faute intentionnelle ou de sa faute lourde. On ne parle alors plus d'une faute au sens d'un écart marqué avec le comportement d'une personne raisonnable, mais bien d'un comportement anormalement déficient, d'un manquement évident et grossier qui dénote une insouciance téméraire, voire un mépris des intérêts d'autrui.

## Conclusion

Les avis d'exclusion de responsabilité sont omniprésents dans une multitude de contextes, mais ne sont certainement pas aussi infaillibles qu'on pourrait le croire.

Ainsi, bien que chaque cas soit un cas d'espèce, toute blessure, vol ou accident au courant d'une activité devrait amener la victime à se questionner sur la cause de son préjudice, car il est loin d'être clair qu'elle est à chaque fois sans recours.

Jonathan Gamache

Note : Au lac, ces conseils généraux pourraient s'appliquer à la baignade à la plage publique.



# résultat de la DESCENTE DULAC

Un succès retentissant - c'était GÉNIAL !

Le soleil était de la partie et les bénévoles étaient présents et efficaces comme d'habitude, une journée géniale pour les 24 nageurs qui ont participé à cette descente du lac. À souligner, la participation du Camp Trois-Saumons pour leur traditionnelle collaboration et leur site enchanteur pour le départ et la soirée.

À tous ceux qui, de près ou de loin, dans la mire ou dans l'ombre, ont contribué à ce succès, les nageurs vous disent MERCI.

Lise Dubé Caron

Nom	hre	min	sec	Nom	hre	min	sec
Isabelle Gagnon	1	31	40	Marc Perron	1	53	40
Fadi <u>Ainmeik</u>	1	32	8	Daisy Pelletier	1	54	22
Marie Pronovost	1	35	50	Chantal Jacob	1	56	30
Jean-Philippe Roberge	1	39	21	Marie-Soleil Marceau Turcotte	2	1	25
Eric Laurence	1	41	13	Laval Bouchard	2	1	51
Sophie Bédard	1	41	38	Gervais Guillot	2	5	12
Pierre Bélanger	1	43	3	Josianne Lajoie	2	8	38
Marylène Amyot	1	46	9	Craig <u>Clow</u>	2	13	46
Andréanne Talbot	1	47	37	Suzie <u>Buteau</u>	2	15	58
Edith Croft	1	49	57	Mireille Dubé	2	30	52
Sandra Beaulac	1	50	45	Gwennaëlle De <u>Quirini</u>	2	39	50
Cindy Pelletier	1	50	54	Lise Dubé Caron	3	1	13



PHOTO DES NAGEURS AVANT LE DÉPART

# Il y a plus de 40 ans

selon certains, nous avons commencé ce qui est devenu une tradition qui se poursuit encore aujourd'hui : tous les dimanches matin à 11h, nous avons commencé à jouer à la balle molle. A l'époque nous étions tous dans la trentaine, nous ne jouions pas avec les enfants pour ne pas leur faire mal; c'était une game de balle molle sérieuse. Si sérieuse qu'un de nos joueurs a glissé un jour sur l'herbe mouillée et s'est cassé le poignet. Nous l'avons donc assis sur le banc jusqu'à la fin du match et ce n'est qu'après que nous l'avons l'emmené à l'hôpital.

Mr Nadeau arbitrait nos games derriere le backstop. Nous avons joué quelques matchs contre l'équipe du village st aubert. Gaston Caron était notre lanceur, mais il était trop bon pour l'équipe adverse qui a demandé Spike d'être lanceur. Spike a accepté et nous avons perdu le match 15 à 2. Nous avons aussi un athlète olympique capable de frapper la balle jusqu'au lac, le fils a Vincent Lemieux. Nous avons Michel Gaudreau à qui nous lancions toujours à l'intérieur pour le forcer à frapper la balle hors des limites du terrain dans les bois. C'était un retrait automatique, il n'a jamais réussi à se rendre sur les buts.

Au début, le back stop se trouvait dans le coin sud-ouest du terrain. Ce qui rendait le terrain très court il y avait trop de home run. Donc, avec la permission de M. Poitras, nous avons déplacé le back stop arrière du côté nord du terrain, ce qui était beaucoup mieux. Nous avons des gradins installés pour les spectateurs.

Quelques années plus tard, nos propres enfants ont commencé à jouer à la balle molle. Nous avons même ajouté une partie pères contre fils dans lequel les enfants ont defeat les pères, 20 à 3. Autrefois la flottille des 9.9hp réunissait les jeunes: la mode a passée. Ensuite il y as eu la planche à voile: la mode a passée. Mais à la balle du dimanche il y a encore plein de jeunes qui s ammusent et font connaissance. Il reste même quelques vieux tenaces qui ne lâche pas.

Aujourd'hui, le jeu est convivial pour les familles afin d'inciter les enfants à jouer le plus possible. Au dernier match du dimanche, la moitié des joueurs avaient moins de 12 ans. J'espère donc que les jeunes pères nous remplaceront pour continuer ce jeu pendant encore de nombreuses années.

En terminant, un gros mercie a Yvan Poitras qui nous prete le terrain et qui en fait la maintenance.

UNE HISTOIRE DE FERNAND & SPIKE

# PLANTES AQUATIQUES - Inquiétude d'un riverain

## Message adressé au Club des résidents

Bonsoir,

En faisant mon petit tour de l'île cet après-midi dans ma chaloupe à moteur, j'ai traversé une zone de plusieurs dizaines de mètres remplie de plantes aquatiques du côté sud de l'île, entre l'île et la terre ferme, c'était comme naviguer sur un champ inondé. Et ce soir, en écoutant les nouvelles, j'entendais que 200 lacs au Québec sont menacés par la myriophylle à épi. J'espère qu'il ne s'agit pas de ça : pouvez-vous me rassurer ?

Merci !

Michel Leclerc chalet 372

## Réponse de M. Duane Blair chalet 218

Bonjour M. Leclerc,

Vous trouverez sur le site du club le rapport d'un herbier commandé l'an dernier au Groupe Hémisphères. Les plantes que vous avez vues ne sont pas le myriophylle à épi, mais plutôt un potamot à larges feuilles, considéré comme non envahissant au Québec.

Toutefois, la prolifération de cette plante a pris de l'ampleur depuis quelques années. L'été dernier, on l'expliquait par le faible niveau d'eau et sa température élevée. Ce n'est pas le cas cette année... ! Si le problème perdure, il faudra se pencher sur d'autres causes possibles à cette prolifération (phosphate, azote). Vous pouvez aussi faire part de vos inquiétudes à la Municipalité.

Duane Blair, chalet 218

P.S M. Michel Leclerc a déjà fait part de ses observations à la municipalité.

15 juillet 2019



**MATHURIN**  
CUISINES | SALLES DE BAINS  
MONTMAGNY | LÉVIS | QUÉBEC | RIVIÈRE-DU-LOUP  
www.armoiresmathurin.com | facebook.com/armoires.mathurin

**MARCHÉ RICHELIEU**  
COMPLICE DE VOTRE QUOTIDIEN  
ÉPICERIE, BOUCHERIE, METS CUISINÉS  
JOURNAUX, BIÈRES, VIN  
OUVERT 7 JOURS DE 8H À 21H  
429 route 204  
St-Aubert QC G0R 2R0  
Tél: 418-598-6170

Alimentation  
ST-PIERRE  
Francis St-Pierre

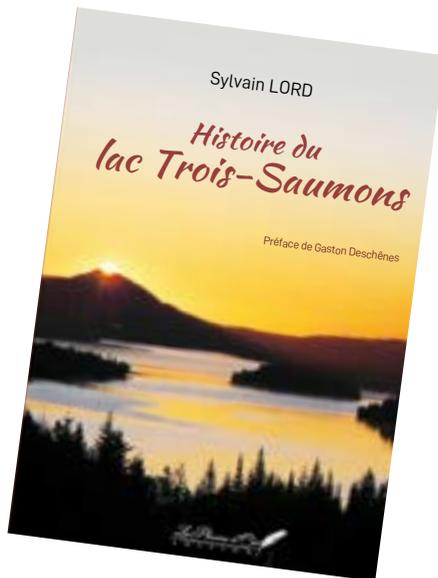
# Histoire du lac Trois-Saumons

Le livre est enfin disponible! Le lancement officiel a eu lieu le samedi 3 août dernier à la chapelle St-Jean Baptiste.

Si vous n'avez pu être présent à cet événement, vous pouvez encore vous procurer une copie de livre au cout de 40\$ auprès de :

Nancy Hart chalet 10 Chemin Leclerc  
hartnancy@hotmail.com, 418 598-9176

Sylvain Lord. sylvain\_lord@hotmail.com



**Flor  
deco** 

COUVRE-PLANCHERS ET DÉCORATION

**PRODÉCOR S.V.**

545, RTE DE L'ÉGLISE  
ST-JEAN-PORT-JOLI, G0R 3G0  
TÉL: (418) 358-0999  
FAX: (418) 358-1112  
prodecorsv@hotmail.fr

Municipalité de  
**SAINT-AUBERT** 

## Heures d'ouverture

Lundi et mardi 8 h 30 à 18 h

Mercredi au vendredi 8 h 30 à 21 h

► **Samedi et dimanche 8 h 30 à 19 h**

 **Magasin COOP**  
*La Paix*

**IGA**



 **Desjardins**

**Caisse du Nord de L'Islet**

339, boul. Nilus-Leclerc, L'Islet (Québec) G0R 2C0  
T: 418 247-5031 | 1 800 367-5031 | F: 418 247-7160

Centre de services Saint-Jean-Port-Joli  
8, avenue de Gaspé Est  
Centre de services Saint-Aubert  
46, rue Principale Ouest, Saint-Aubert  
(Québec) G0R 3R0

# DERMATITE DU BAIGNEUR

La chaleur des derniers jours a favorisé la baignade dans notre beau lac.

Des cas de "dermatite du baigneur" nous a été signalés au Lac Trois-Saumons. Ce problème existe dans tous les lacs où il y a des canards. Voici des informations concernant les mesures préventives. Vous pouvez aussi consulter sur le site web du Club des résidents du Lac Trois-Saumons, [www.lac3saumons.com](http://www.lac3saumons.com) sur l'onglet "communications". Il faut savoir que ce n'est pas contagieux et rien à voir avec la pollution de l'eau.

## Comment attrape-t-on la DERMATITE du baigneur ?

1. La présence de cercaires dans l'eau de baignade provient d'oiseaux aquatiques porteurs du parasite.
- 2 Le tout débute avec les excréments des oiseaux qui entraînent la contamination des escargots en bordure du rivage.
- 3 À partir des escargots, des cercaires sont libérées et retournent contaminer les oiseaux aquatiques.
- 4 Malheureusement, les cercaires ne font pas la différence entre les oiseaux et les baigneurs. C'est ainsi que les baigneurs se font piquer accidentellement.

## Qu'est-ce- que la DERMATITE du baigneur ?

La dermatite du baigneur est une affection cutanée causée par de petites larves que l'on retrouve dans certains lacs. Ces petites larves portent le nom de « cercaires ». Elles sont si petites qu'il est presque impossible de les voir à l'œil nu. Lors de la baignade, les cercaires se collent à votre peau jusqu'au moment où vous sortez de l'eau. Sous l'action du soleil, la peau s'assèche et les cercaires piquent votre peau pour y pénétrer. Elles y meurent ensuite.

## Comment soigner la DERMATITE du baigneur ?

Évitez d'abord de vous gratter car cela pourrait provoquer une infection de la peau. Pour soulager l'inconfort, vous pouvez utiliser une crème ou une lotion contre les démangeaisons, telle que la calamine. Dans le doute consultez votre pharmacien. Si les démangeaisons persistent après plusieurs jours ou si votre état de santé vous inquiète, consultez sans tarder votre médecin.

## Autres choses À SAVOIR

Malgré l'apparition d'éruptions cutanées et de démangeaisons, la dermatite du baigneur ne représente pas un danger important pour la santé. La dermatite du baigneur ne se transmet pas d'une personne à une autre.

Il n'y a aucun lien entre la dermatite du baigneur et le degré de pollution de l'eau.



**Exterminapro**  
LES SPÉCIALISTES EN GESTION PARASITAIRE

Jean-Philippe Lemieux  
Directeur des opérations, Biologiste

Tél.: 1 866 873-8080                      Région de Québec  
Cell.: 418 473-1608                    [jlemieux@exterminapro.com](mailto:jlemieux@exterminapro.com)  
Fax: 581 981-3130                        [www.exterminapro.com](http://www.exterminapro.com)



**Fruits et légumes  
des Saint-Pierre**

Fraises, bleuets, maïs sucré  
et une grande variété de légumes

736, de Gaspé Est, St-Jean-Port-Joli  
418 598-6841

# Tournoi de golf

CHRONIQUE D'ALAIN BÉLANGER, organisateur du Tournoi

Avec 44 participants pour le tournoi de golf annuel, on ne peut pas dire que nous étions nombreux mais bonne nouvelle, il y avait plusieurs nouveaux joueurs et surtout la très grande qualité y était !

Comme l'an dernier, on devait s'attaquer à la jeune équipe gagnante, celle menée par le fébrile Sébastien Langlois. Une tâche presque insurmontable. Coup d'éclat! Ce sont nos légendaires «Belleau» aidés par Jacques Labrie et Jean Gendreau qui se sont avérés les meilleurs avec un score de -4. Une performance hors de l'ordinaire qui témoigne d'un travail acharné tout le long de l'année, même en hiver, obligés de s'éloigner dans la lointaine Floride au soleil. Le quatuor de Jean-Philippe Lemieux qui n'avait recruté que des experts pour s'assurer de la victoire n'a pas réussi à atteindre la perfection des Belleau.



Avec cette compétition relevée, on n'oublie pas Eden Hart et les frères Lafond , qui avaient relevé leur niveau, par le recrutement de votre soussigné. D'ailleurs celui-ci songe sérieusement à revoir son contrat avec le groupe Hart-Lafond, équipe qui dépérit d'année en année. Lors du cocktail, les participants ont mis plusieurs joueurs au ballottage pour l'an prochain. À souligner l'excellent travail de Nancy Hart à l'inscription du tournoi et cette dernière ne changera pas d'équipe !

Le Club de Golf Trois-Saumons est un atout pour la région et pour les résidents du lac Trois-Saumons par sa proximité. Il ne faut pas le délaissé car il fait partie de l'ensemble des éléments de la qualité de vie de la région et de la diversité des activités sportives. Comme plusieurs organisations de la région, ce sont des bénévoles qui accomplissent les tâches de la direction et le Club emploie 8 personnes durant l'été. En septembre, le Club aura un golf virtuel qui sera en fonction tout l'hiver. On vous y invite.



# PETITES ANNONCES

Vous recherchez l'objet rare ou avez un trésor à offrir, cette section est pour vous. Faites-nous parvenir votre annonce à : lactroissaumons@gmail.com en indiquant votre numéro de chalet. Gratuit pour les membres du Club des Résidents; 15\$ par parution pour les non-membres et payable avant la publication.

---

À vendre

**POIGNÉES D'ARMOIRES** de cuisine  
37 grandes et 24 petites rondes. 40\$

**LAMPES SUSPENDUES**

une lampe avec deux lumières et  
deux petites lampes suspendues. 100\$

**TRIPES À BATEAU**

Deux tripes pour bateau. Prix à discuter.

Fernande Vézina, chalet #662

418 598-6421 ou 418 241-6034

---

À vendre

Joli **KAYAK** d'enfant pouvant supporter  
jusqu'à 130 livres, à l'état neuf. \$75.00

Pierre Paré, chalet # 468

418 808-9594 ou 418 614-8666

---

À vendre

**CHALOUPE** fibre de verre 14 pieds  
avec moteur 9.9 HP.\$900.00

René Lafond, chalet 320, 418 598-7661

À vendre

**ENSEMBLE SALLE À MANGER**

comprenant table, chaises, buffet et huche.

418 598-7261

---

À vendre

**PORTES PLIANTES**

une de 24" et 2 de 30" 5.00\$ chacune

**ÉVIER DE CUISINE** 16x18 avec robinetterie 25\$

Divers **LIVRES** 0.25\$ chacun

**SOULIERS HABILÉS POUR DAME** presque neufs

grandeur #8 (bleu-gris) à voir.

Chalet #33, 418 291-6834

---

À vendre

**FUTON** très propre de qualité \$135.00.

Chalet 29 chemin Leclerc. 418 473-5428

---

À vendre

**BOIS** pour feu de camp & Croutes de cèdre

**POELE A BOIS** antique 6 ronds avec réservoir 500\$

**FOURNAISE** à bois de sous-sol 150\$

**ENSEMBLE SALLE À MANGER** 6 chaises 600\$

**ENSEMBLE DE CHAMBRE** à coucher 600\$

Lit 54", commode, bureau, petites tables

Michel Lavoie, chalet 648

418 598-3711 ou 418 234-4802

---

À donner

Boîtes de déménagement, différents formats.

Chalet 582 581 742-4400